

Kibungu le 28 Février 1955

N° 468 / Douanes

OBJET:

MARCHANDISES FRAUDEES  
CONFISQUEES à KAKITUMBA

A Monsieur Le Receveur des Douanes

à  
K A K I T U M B A .

Monsieur,



J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en suite à vos P.V. IMPORT n°s 19, 20, 21, et 22/54, les contrebandiers SIMON, KIBIHIRA, SEBAMINGA et SAMATANGA ont été condamnés par le Tribunal de Poli de Kibungu respectivement à 1125 frs + 15 frs de frais, 4180 frs d'amende + 15 frs de frais 3560 frs d'amende + 15 frs de frais 3020 + 15 frs de frais et la confiscation des marchandises fraudées. En conséquence, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir les dites marchandises par la première occasion.

Le Juge de Police

J. KIRSCH.

P/O L'Agent Territorial

MOEYBERGHS J

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read "Moeyberghs J.", written over the typed name.